

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Octobre 2024**

**199x24**

### **CRÉATION DE TARIFS POUR DES SÉANCES D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE A DESTINATION DES USAGERS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE / DANSE / THEATRE PIERRE BARBIZET**

Lieu de vie, d'ouverture et d'échanges, l'École de musique, de danse et de théâtre (EMMTD) est un établissement spécialisé d'enseignement, d'éducation et de diffusion artistiques.

Dans le cadre des missions des établissements d'enseignement artistique d'aide et d'accompagnement pédagogique et artistique aux pratiques de groupes amateurs, les enseignants de l'EMMTD peuvent être personnels ressource et encadrer ces pratiques. La condition étant qu'au moins un des membres du groupe suive un cursus pédagogique de l'établissement

Ainsi, il est proposé la création de tarif pour la prise en charge de cette aide aux pratiques amateurs.

| <b>SALLES</b>    | <b>CONDITION</b>                                           | <b>TARIF</b>                           |
|------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Salle Atmosphère | Un enseignant ressource selon le planning dudit enseignant | 30 € de l'heure pour le groupe amateur |
| Salle MAC        | Un enseignant ressource selon le planning dudit enseignant |                                        |

Il est précisé que la Régie de Recettes de l'école municipale de musique, danse et théâtre est autorisée à percevoir les produits de cette prise en charge.

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du territoire

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé,

- DÉCIDE la création de tarif pour l'aide et l'accompagnement pédagogique et artistique aux pratiques de groupes amateurs.

- PRÉCISE que cette tarification est applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2024.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ**

LE SECRÉTAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL